

COVID-19 : AUProtectT

Une Aide d'Urgence de Protection du Travail

Le fameux système canadien, censé protéger tous les travailleurs et toutes les travailleuses, en cas de crises économiques ou de catastrophes médicales, est totalement inadéquat. Les travailleurs et travailleuses affectés par la présente situation entraînée par le coronavirus, tous et toutes sans exception, ont besoin d'assistances financières appropriées, pour pouvoir respecter les mesures dictées par les autorités médicales. **À cet effet, les mesures ci-après doivent impérativement être mises en place :**

Tous les paliers de gouvernements, tant provinciaux que fédéral, doivent

- **Immédiatement assurer à tous et à toutes un minimum de 21 jours de paye d'urgence**

Chaque travailleur et chaque travailleuse a besoin d'un minimum de base de 7 jours de paye d'urgence. À cela, devront s'ajouter 14 jours de paye d'urgence, en cas de situations de catastrophes médicales, comme c'est le cas avec la COVID-19 en ce moment. Pour pouvoir contribuer à ne pas être source de propagation du coronavirus ou de tout autre virus dangereusement contagieux, tous les travailleurs et toutes les travailleuses devraient pouvoir suivre les recommandations des services de santé et rester à la maison, lorsqu'ils ou elles sont malades. Cependant, les travailleurs et travailleuses en situations de précarités ou à faibles revenus, sont très vulnérables car ne pouvant se permettre de ne pas aller travailler, même si ils ou elles sont malades.

Il est demandé aux personnes avec des symptômes de s'auto-isoler pour au moins 14 jours. Les travailleurs et travailleuses en situations de précarités ne peuvent se le permettre, puisqu'ils ou elles perdront ces jours de paye. Pourtant, il s'agit de travailleurs et de travailleuses en premières lignes de contacts avec le public et le privé, tels que les agents de nettoyage, les aidants naturels, les personnes travaillant dans la restauration, les livreurs, les chauffeurs d'autobus scolaires, les fermiers, les chauffeurs de taxis, les migrants, ainsi que de nombreuses autres professions.

De nombreux travailleurs et de nombreuses travailleuses sont maintenant durement touchés par les pertes de revenus, du fait de la

réduction de personnels ou de mesures de confinements dues au coronavirus.

La perte de revenus accroîtra dangereusement les conséquences économiques de la pandémie qu'est le coronavirus.

- **Interdire aux employeurs d'exiger des certificats médicaux, avant d'établir le droit d'accès à l'assurance-emploi**

Les urgences des hôpitaux, les cliniques, etc., de notre système de santé, ne doivent pas être engorgées par des personnes désirant juste avoir un justificatif médical les autorisant à demeurer à la maison. De telles pratiques mettent tout le monde à risque et hypothèquent de précieuses ressources médicales.

- **Créer un fonds d'urgence garantissant un paiement non remboursable de congés d'urgence**

Les conséquences de la COVID-19 ne sont pas légères, quant à leur rapport à la maladie et à l'auto-confinement. Les travailleurs et travailleuses comme les agents de nettoyage, les aidants naturels, les personnes travaillant dans la restauration, les livreurs, les chauffeurs d'autobus scolaires, les fermiers, les chauffeurs de taxis, etc., souffrent déjà suffisamment de réductions de leurs revenus, du fait de l'impact de la pandémie sur leurs secteurs d'activités.

Les travailleurs et travailleuses n'ayant pas accès à l'assurance-emploi (soit parce qu'injustement exclus par les critères, soit parce que travailleurs ou travailleuses autonomes), ont un besoin criard de soutien financier. Nous exigeons pour ces travailleurs et travailleuse, un fonds d'urgence

garantissant un paiement non remboursable, de leurs pertes de revenus, du fait du coronavirus. Un tel fonds, bien que géré par le même canal que l'assurance-emploi, pourrait relever d'un compte de revenu général. Les prestations hebdomadaires devraient être calquées sur les dispositifs 2020 relatifs à l'assurance-emploi, qui situe lesdites prestations à \$573 par semaine.

- **Se positionner clairement contre toute tendance raciste ou xénophobe**

Ainsi que nous l'a révélé la crise du SRAS, les travailleurs et travailleuses du secteur des services, de l'alimentation, de l'hôtellerie, sont durement affectés par la désinformation, le racisme et la xénophobie.

Ces travailleurs et travailleuses-surtout les ceux et celles d'origine chinoise, iranienne, ainsi que ceux et celles d'autres groupes raciaux, sont plus susceptibles de vivre des pertes de revenus, dues aux pandémies,

même si ce n'est qu'à travers les réductions d'effectifs et autres, conformément aux directives des agents de santé.

De nombreux travailleurs et de nombreuses travailleuses sont exclus de diverses prestations parce que ne remplissant pas la condition de citoyenneté canadienne, victimes, par conséquent, de conditions discriminatoires.

Cet état de chose doit prendre fin car, ce sont tous les travailleurs et toutes les travailleuses qui ont besoin de protection, sans discrimination.

Les responsables de nos institutions devront prendre toutes les mesures nécessaires afin de mettre fin à de pareilles pratiques discriminatoires.

COVID-19: AUProtectT

Une Aide d'Urgence de Protection du Travail

**Nous avons besoin de mesures urgentes par rapport à l'assurance-emploi
Le gouvernement fédéral doit améliorer les conditions d'accès à l'assurance-emploi**

- **Réduire constamment le nombre d'heures nécessaires pour être éligible à l'assurance-emploi**

L'assurance-emploi est le meilleur stabilisateur économique du Canada, puisque aidant à minorer les impacts économiques de la perte de revenus ou de la perte d'emplois des travailleurs et travailleuses. Malheureusement, les conditions actuelles pour y avoir droit sont telles que, seuls 40% des sans-emplois en reçoivent au moment où ils ou elles en ont besoin.

Dans le monde où nous sommes où les emplois précaires, saisonniers, à temps partiel, à contrat déterminé, etc., sont la norme, dans les secteurs de l'alimentation et des services,

des soins de santé, dans l'éducation, dans les transports, le commerce de détails, les ventes en gros, etc., c'est illusoire de penser que les travailleurs et travailleuses de ces secteurs seront, jamais, en mesure de totaliser le nombre

nécessaire d'heures pour avoir droit à l'assurance-emploi.

De plus, du fait de la sur-représentativité des femmes, des nouveaux-arrivants, des travailleurs et travailleuses issus des minorités visibles, ainsi que des travailleurs et travailleuses d'autres groupes, durement frappés par les discriminations dans le monde du travail, de même que dans les emplois précaires, ces catégories de travailleurs et

travailleuses ont peu de chance de bénéficier de l'assurance-emploi.

Ils et elles sont donc plus sujets à des conséquences financières plus désastreuses et ce, de façon plus alarmante que les travailleuses et travailleurs des autres groupes.

- **Déterminer un niveau plancher hebdomadaire d'assurance-emploi**

Les travailleurs et travailleuses au salaire minimum, ou ceux et celles à faibles revenus, auront, toujours, tout le mal du monde à parvenir à assurer leurs quotidiens, si les prestations qu'ils ou elles percevaient demeureraient à seulement 55% du revenu.

Dans tout le pays, le salaire minimum n'est pas assez pour amener les gens au-dessus du seuil de pauvreté. Même si l'on est suffisamment chanceux pour être éligible à l'assurance-emploi, si l'on travaille au salaire minimum, les prestations hebdomadaires ne dépassent pas 55% de ce revenu minimum. Ceci constitue un drame pour les travailleurs et travailleuses.

Les prestations hebdomadaires devraient, tout au moins, refléter le niveau maximum décrété pour 2020, qui est de \$573 par semaine, en matière de fonds d'urgence ou d'assurance-emploi.

- **Abroger la disposition d'une semaine d'attente pour commencer à bénéficier de l'assurance-emploi (aussi bien en temps ordinaire qu'en période spéciale)**

Les travailleurs et travailleuses qui sont obligés de survivre de chèques de paye en chèques de paye, ne peuvent se permettre le luxe de perdre, ne serait-ce déjà qu'une journée de paye, qui plus est une semaine entière.

- **Abroger la condition de résidence au Canada pour bénéficier de l'assurance-emploi**

Les travailleurs et travailleuses bloqués à l'extérieur du Canada, à cause de mesures de restrictions sur les voyages, ou à cause de l'indisponibilité de vols, sont, d'office, éliminés des prestataires potentiels d'assurance-emploi. La conséquence pour eux est qu'il sont à la limite du désastre financier.

Les travailleurs et travailleuses ne doivent pas être astreints à la condition d'être au Canada, pour avoir droit aux prestations d'assurance-emploi, que ce soit en situation d'urgence, ou que ce soit en temps ordinaire.

- **Mettre à disposition une ligne d'assistance téléphonique multilingue**

Les travailleurs et travailleuses doivent pouvoir compter sur des informations pertinentes et justes, particulièrement pour des personnes dont l'anglais et le français sont des langues secondes. Les lignes d'assistances téléphoniques doivent pouvoir être utilisées en diverses langues, dont, entre autres, le mandarin, le cantonnais, le farsi, etc.

- **Augmenter le nombre des agents et agentes d'assurance-emploi**

Le gouvernement fédéral devrait tout faire pour qu'il y ait, en tout temps, suffisamment d'agents et d'agentes pouvant prendre, rapidement, les décisions. Le nombre d'agents et d'agentes en assurance-emploi devrait être augmenté, afin que tous les travailleurs et travailleuses aient accès aux soutiens en ligne et téléphoniques, plus aisément et en diverses langues.

- **Accélérer le processus d'utilisation des logiciels de partages des espaces de l'assurance-emploi**

Les processus d'accords de co-emplois, comme soutiens aux emplois à plein-temps, devraient être accélérés. Service Canada devrait promouvoir ceci, comme moyen de prévenir les pertes d'emplois. Les petites entreprises devraient aussi bénéficier de flexibilités dans le domaine de l'implémentation de partages de temps de travail entre employés, de même que dans celui d'expérimentations diverses. Étant donné le petit nombre d'entreprises dans la restauration dans le commerce de détails, nous suggérons que Service Canada initie des projets pilotes, permettant ainsi aux petites entreprises du même secteur d'activités, de pouvoir mettre en tandem des employés, sans que le processus de cette mise en tandem soit compliqué. Ceci doit se faire très rapidement, afin de limiter les nombreuses pertes d'emplois.